

COMMUNE DE MIEGE

VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALE DU 19 MAI 2019

L'Assemblée primaire de la Commune de Miège est convoquée le 19 mai 2019 afin de se prononcer sur :

En matière fédérale :

- La loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la **réforme fiscale et au financement de l'AVS** (RFFA) (FF 2018 6077) ;
- L'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de **l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 12017/853** modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2018 6131).

En matière cantonale :

- **Les modifications des articles 44, 52 et 85a de la Constitution cantonale.**

Sont considérés comme citoyens bénéficiant du droit de vote : tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans révolus, qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération et du Canton.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune : dans l'urne prévue à cet effet à l'intérieur du bureau communal jusqu'au vendredi 8 février 2019 à 17h00 au plus tard.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

Ouverture du bureau de vote : **Bureau communal**

Dimanche 19.05.2019 10h30-11h30

L'Administration communale :

Miège, le 29 avril 2019